

Saguenay, le 20 juin 2008

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-02-01-1040605  
400500420

**Objet : Exploitation d'une sablière**

22D14-001

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 mars 2008, reçue le 20 mars 2008 et complétée le 19 juin 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située sur les lots 13 et 14, rang A, canton de Rouleau, municipalité de Lamarche, MRC Lac-Saint-Jean-Est.

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 8,1 ha, 4 et 4 mètres.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé «*Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière*», signé le 19 mars 2008 par monsieur Claude Langevin, ing., 8 pages et 3 annexes;
- Télécopie adressée à monsieur Dominique Gagnon, ing., de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

---

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1040605  
400500420

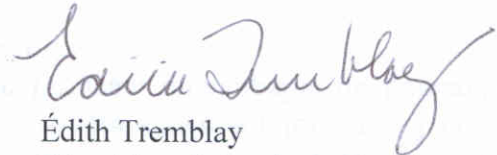
Le 20 juin 2008

ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs du Québec, envoyée le 19 juin 2008 par  
madame Marie Bernard, 3 pages.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir  
toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas  
échéant.

Pour la ministre,



Édith Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean

ÉT/DG/ds